



## **PROCÉDURE À METTRE EN ŒUVRE EN CAS D'INFRACTION AU RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL (RSD)**

### **POLICE DU MAIRE**

#### **Contexte réglementaire et objectifs**

Au titre de leurs pouvoirs de police, **les maires ont l'obligation d'intervenir** pour tout logement ne respectant pas les règles d'hygiène et d'habitabilité. Ces règles sont fixées dans chaque département par le règlement sanitaire départemental (RSD) pris par arrêté préfectoral en application du Code de la santé publique (CSP).

Tout logement ne respectant pas les normes imposées par le RSD, et plus précisément son titre II relatif aux obligations de chacune des parties (propriétaires/occupants), doit faire l'objet *a minima* d'un rappel la réglementation et d'une action de la puissance publique pour s'assurer de leur respect.

Au titre de leur pouvoir de police, les maires sont en première ligne face aux situations de non-respect des normes du RSD et d'habitat indigne. Ils ont un rôle essentiel à jouer dans la résorption de ces situations.

Les infractions au RSD représentent 80 % des situations rencontrées dans le cadre des signalements. Selon le risque encouru, il peut y avoir un simple rappel de la réglementation, une mise en demeure de réaliser des travaux nécessaires au respect des règles, voire la prise d'un arrêté en cas de danger grave et imminent (dans le cadre d'une autre police administrative).

Pour autant, très peu de situations signalées dans le Puy-de-Dôme font l'objet de poursuites auprès des propriétaires défailants et notamment d'établissement de procès-verbaux à leur rencontre.

Le présent document a donc pour objectifs **d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la procédure d'infraction au RSD**. Il rappelle les différentes étapes et procédures à respecter, et propose, pour chacune d'elles des modèles de courriers, d'actes administratifs ou encore de PV. Si la finalité est bien de faciliter la mise en œuvre de ces outils par les collectivités, **le PDLHI reste à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches**, et notamment pour les cas les plus complexes.

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

**Étape 1 : un signalement est adressé à l'autorité compétente et / ou au PDLHI**

**Étape 2 : visite technique effectuée par l'opérateur de l'OPAH ou du PIG concerné (annexes 1 et 2).**

Des modèles de courriers permettant la prise de contact et/ou de convenir de cette visite avec les occupants, et le propriétaire le cas échéant, sont joints en annexes (annexes 1 et 2). Ils peuvent être adressés par le maire ou un opérateur, selon la saisine du signalement.

Les opérateurs et techniciens spécialisés établissent les désordres du logement et les potentielles infractions aux réglementations en vigueur (RSD, décence, CCH) dans un rapport de visite. Dans la majorité des cas les désordres relèvent des pouvoirs de police générale et spéciale du maire. En cas de suspicion d'insalubrité, compétence de l'État, l'opérateur établira une évaluation à l'aide d'une grille d'insalubrité type (en annexe 13). L'ARS décidera alors ou non d'une contre-visite et des suites à donner au signalement.

**Étape 3 : rappel de la réglementation et dispositions du RSD correspondantes (annexes 3 et 4)**

Un courrier motivé est adressé par le maire au propriétaire ou à l'occupant selon les cas pour leur faire connaître leurs obligations eu égard aux dysfonctionnements et désordres rencontrés. À ce stade, le rappel à la réglementation peut préciser toute démarche ou accompagnement utile aux contrevenants.

Une visite complémentaire et/ou des échanges peuvent ainsi intervenir entre la commune/l'opérateur et les propriétaires/occupants pour faire un point d'avancement sur la situation et les engagements, le cas échéant. Cette étape permet d'initier une phase contradictoire permettant parfois de discerner le contexte plus ou moins conflictuel dans lequel la démarche est engagée et donnant aux propriétaires l'opportunité de réagir et d'agir.

**Étape 4 : mise en demeure des intéressés de respecter la réglementation (annexes 5 à 7)**

Sans évolution de la situation, dans un délai qui doit être raisonnable (ne pouvant pas dépasser 3 mois, par exemple), le maire doit adresser un arrêté municipal de mise en demeure qui fixe un **déla****i d'exécution** des mesures nécessaires au respect du RSD. Le délai d'exécution doit être adapté aux circonstances et à l'ampleur des travaux à réaliser (entre 2 semaines pour des travaux sur le dispositif de chauffage ou sanitaires, et jusqu'à 3 mois pour des interventions sur les dispositifs de ventilation, par exemple).

L'étape de mise en demeure constitue également la phase contradictoire au cours de laquelle le propriétaire peut faire part de ses observations et doit être informé par la commune des sanctions encourues (cf. articles L.122-1 et 2 du code des relations entre le public et l'administration qui imposent à toute décision faisant grief, créant des droits et obligations pour son destinataire, d'être motivée et prévoit que la personne visée puisse être en mesure de présenter ses observations écrites dans un délai imparti et préalablement à l'édition de prescriptions, sauf en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles).

**Étape 5 : rédaction d'un procès-verbal d'infraction, si l'inexécution des prescriptions est constatée (annexes 8 et 9) et transmission au Tribunal de Police et Procureur (annexes 10 à 12)**

C'est le Maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire, qui doit s'assurer du respect des mises en demeure par un constat sur place, et sanctionné à ce titre par un procès verbal d'infraction leur non-exécution. Ce dernier est accompagné d'un courrier de transmission au contrevenant. Cette étape peut également être accomplie par toute autre personne assermentée, au nom du maire : police municipale, adjoints au maire...

Le non-respect des mises en demeure du maire peut être puni de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe : **450 € pour chaque infraction** et à chaque fois que celle-ci est constatée (art 131-13 du Code des procédures pénales). Ainsi, si 3 manquements au RSD sont relevés pour un propriétaire d'un ou plusieurs logements, ce dernier sera passible de 1 350 € d'amende. Il en sera de même autant de fois que seront constatés ces mêmes manquements.

C'est l'établissement du **procès-verbal d'infraction** qui permet de prononcer ces sanctions financières par le Tribunal de police. Il convient alors d'adresser le PV à l'adresse ci-dessous et d'informer également le PDLHI de cette transmission :

Commissariat de Police  
106, avenue de la République  
63100 Clermont-Ferrand

En cas d'inaction du ou des propriétaires, un dossier de signalement au procureur peut être envisagé, surtout en cas de récidive (cf. protocole Préfet/Procureur en matière de LHI).

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 1

#### Étape 2 : Lettre de prise de contact

Destinataire : propriétaire, lorsque sa présence à la visite est souhaitée

*Civilités + insérer nom*  
*insérer adresse*  
*insérer adresse*  
*insérer adresse*

*Insérer commune, insérer date*

*Madame, Monsieur,*

Suite au signalement reçu le *insérer date*, j'ai l'honneur de vous informer qu'un agent de mes services effectuera une visite du logement que vous louez à M. *insérer nom du locataire* au *insérer adresse complète* pour vérifier les conditions de salubrité liées à l'habitat.

Cette visite a pour objectif de vérifier les conditions de salubrité et d'habitabilité de votre logement au regard des dispositions du règlement sanitaire départemental du Puy-de-Dôme.

Elle sera réalisée le *insérer date* à partir de *insérer heure*. Je vous demande de bien vouloir y être présent ou de vous y faire représenter.

Je vous prie d'agréer, *Madame, Monsieur*, l'expression de mes salutations distinguées.

*Civ. insérer nom*  
Maire de *insérer commune*

*Insérer signature*

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 2

#### Étape 2 : lettre de prise de contact

Destinataire : occupant

Civilités + insérer nom  
insérer adresse  
insérer adresse  
insérer adresse

Insérer commune, insérer date

Madame, Monsieur,

Suite au signalement reçu le *insérer date*, j'ai l'honneur de vous informer qu'un agent de mes services effectuera une visite du logement que vous occupez. Cette visite fait suite au signalement que vous m'avez adressé en date du *insérer date*.

Cette visite a pour objectif de vérifier les conditions de salubrité et d'habitabilité de votre logement au regard des dispositions du règlement sanitaire départemental du Puy-de-Dôme.

Elle sera réalisée le *insérer date* à partir de *insérer heure*.

Si cette date ne vous convenait pas, je vous demande de bien vouloir prendre contact avec M. *insérer nom de l'agent*, chargé de cette visite, au moins *insérer nombre de jours* avant cette date.

Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Civ *insérer nom*  
Maire de *insérer commune*

*Insérer signature*

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 3

#### Étape 2 : courrier de constatations suite à visite – rappel de la réglementation

Destinataire : à l'auteur de la nuisance

Pièces jointes : rapport de visite + photos

Civilités + insérer nom

insérer adresse

insérer adresse

insérer adresse

Insérer commune, insérer date

Madame, Monsieur,

Mon attention a été attirée sur *insérer thème de la plainte*.

La visite réalisée sur place le *insérer date* par *insérer nom de l'agent* a permis de mettre en évidence les désordres suivants :

– *insérer désordre 1*

– *insérer désordre 2*

– *insérer désordre 3...*

Cette situation porte atteinte à la salubrité publique et constitue une infraction au Règlement Sanitaire Départemental *insérer référence(s) réglementaire(s) correspondante(s) [voir fiche 1 et 1-bis]*.

Par conséquent, je vous demande d'y remédier dans un délai de *1 à 3 mois selon les désordres constatés (le délai n'est pas obligatoire à ce stade)*.

Je vous invite par ailleurs à prendre contact avec *mes services / les services de l'EPCI* qui sauront vous apporter les conseils utiles dans les démarches à engager et assureront le suivi de cette situation. La personne en charge de votre dossier est *Civ insérer le nom de l'agent* que vous pouvez contacter au *insérer les coordonnées*.

À défaut de suites données de votre part, je serais dans l'obligation d'intervenir au titre des pouvoirs de police qui me sont conférés par l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui peuvent donner lieu, le cas échéant, à des sanctions financières.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, *Madame, Monsieur*, l'expression de mes salutations distinguées.

*Civ insérer nom*

Maire de *insérer commune*

*Insérer signature*

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 4

#### Étape 3 : lettre d'information sur l'action menée

Destinataire : plaignant

Civilités + insérer nom  
insérer adresse  
insérer adresse  
insérer adresse

Insérer commune, insérer date

Madame, Monsieur,

Vous avez attiré notre attention au sujet de *insérer thème de la plainte*.

La visite réalisée sur place le *insérer date* par *insérer nom de l'agent* a permis de mettre en évidence les manquements au Règlement Sanitaire Départemental (*lister les désordres ou joindre apport technique*)

M. et Mme *insérer nom du propriétaire* ont été invités à y remédier *dans les meilleurs délais (préciser le même délai que celui indiqué dans la lettre à l'auteur des nuisances)*.

À défaut, je procéderaï, au titre de mes pouvoirs de police, à une mise en demeure qui pourra donner lieu à une amende, si elle n'est pas respectée.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites réservées à cette affaire.

Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Civ *insérer nom*  
Maire de *insérer commune*

*Insérer signature*

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 5

#### Étape 4 : lettre accompagnant l'arrêté de mise en demeure

Destinataire : auteur de la nuisance

Civilités + insérer nom

insérer adresse

insérer adresse

insérer adresse

Insérer commune, insérer date

Madame, Monsieur,

Par courrier du *insérer date*, je vous ai demandé de remédier dans un délai de *insérer détail proposé* aux désordres du logement situé *insérer adresse*.

(le cas échéant) Lors de notre entretien du *insérer date*, un accord amiable avait été conclu. Vous vous étiez engagé à *insérer détail des engagements pris* dans le délai de *insérer délai*.

Or, à ce jour, les désordres n'ont pas été traités.

Aussi, je me vois contraint, au titre de mes pouvoirs de police qui me sont conférés par l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article L.1421-4 du Code de Santé Publique, de prendre un arrêté de mise en demeure que vous trouverez ci-joint.

À défaut de respecter le délai prescrit par cet arrêté, je me verrais dans l'obligation d'intervenir toujours au titre de mes pouvoirs de police et de dresser procès verbal lequel sera transmis au procureur de la République. Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Civ insérer nom

Maire de *insérer commune*

*Insérer signature*



## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 6

#### Étape 4 : Arrêté municipal de mise en demeure

Destinataire : auteur de la nuisance

Département du Puy-de-Dôme  
Commune de *insérer commune*

Le Maire de *insérer commune*,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental du Puy-de-Dôme en date du *insérer date* et particulièrement ses articles *insérer références réglementaires*,

Considérant le rapport établi par *insérer nom*, en date du *insérer date*, relatant les non-conformités constatées dans le logement sis *préciser l'adresse* occupé par *insérer nom des occupants*, appartenant à *insérer nom du propriétaire*, ledit rapport étant annexé au présent arrêté ;

Considérant qu'il ressort du rapport susvisé que *préciser les désordres constatés et en quoi ils constituent une ou des infractions aux normes sanitaires ou de sécurité, le cas échéant et les dangers en résultant* ;

Considérant la lettre adressée à *insérer nom du propriétaire* le *insérer date* lui donnant *insérer délai* pour traiter les désordres ;

Considérant que le délai est dépassé et que les désordres n'ont pas été traités ;

Considérant que cette situation compromet la santé ou la sécurité des occupants ou des tiers ;

#### ARRÊTE :

##### ARTICLE 1

M. *insérer nom du propriétaire*, domicilié à *préciser l'adresse*, (né le *insérer date*) propriétaire de l'immeuble situé *préciser l'adresse* ou ses ayant-droit, est mis en demeure d'assurer, dans le délai de *insérer délai*, à compter de la notification du présent arrêté, les mesures suivantes : *à préciser*

##### ARTICLE 2

M. *insérer nom du propriétaire*, doit rendre compte des mesures exécutées auprès du maire à l'expiration du délai visé à l'article 1.

##### ARTICLE 3

Le non-respect des prescriptions du présent arrêté est passible de sanctions pénales au titre de l'article 7 du décret n°2003-462 sanctionnant le contrevenant d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe, soit 450 € maximum, pour chaque infraction constatée.

##### ARTICLE 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de *préciser l'adresse* dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il est rappelé que l'absence de réponse dans le délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite, lequel peut lui-même être contesté dans le délai de deux mois devant le tribunal administratif.

##### ARTICLE 5

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le département.

Fait à *insérer commune*, le *insérer date*  
Civ *insérer nom*  
Maire de *insérer commune*

*Insérer signature*



## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 7

#### Étape 4 : lettre de rappel de la réglementation

Destinataire : plaignant

Civilités + insérer nom  
insérer adresse  
insérer adresse  
insérer adresse

Insérer commune, insérer date

Madame, Monsieur,

Vous aviez attiré mon attention au sujet de *insérer thème de la plainte*.

Malgré le rappel de la réglementation effectué par mes soins, il est constaté que les nuisances persistent.

Dans ces conditions, M. *insérer nom du propriétaire* a été mis en demeure par arrêté municipal du *insérer date* de se conformer aux dispositions réglementaires dans un délai de *insérer délai*.

En cas de non-exécution des mesures prescrites, je serai amené à dresser un procès verbal d'infraction au règlement sanitaire départemental du puy-de-Dôme.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites réservées à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Civ *insérer nom*  
Maire de *insérer commune*

*Insérer signature*

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 8

#### Étape 5 : Procès-verbal – Renseignements indispensables

##### Tout procès verbal doit mentionner

- L'identité du ou des agents ou officiers de police judiciaire (ou, dans les communes possédant un SCHS, du ou des fonctionnaires ou agents habilités et assermentés) ayant effectué le contrôle et dressé le procès verbal
- L'identité du contrevenant
- Les circonstances (date, heure, lieu...) et les mesures éventuelles réalisées sur place
- La nature des faits constatés dans l'infraction
- La référence des textes administratifs non respectés
- Un rapport d'enquête constatant l'infraction
- La signature du procès verbal par l'agent assermenté qui l'a rédigé

##### Les pièces à joindre

Un dossier accompagnant le procès verbal facilite la procédure judiciaire et évite le classement sans suite du dossier. Il est recommandé que ce dossier contienne :

- Les articles réglementaires visés dans le procès verbal y compris ceux précisant les sanctions encourues
- Les mises en demeure et notifications préalables
- Un document photographique étayant le constat d'infractions
- Tout courrier en rapport avec le dossier traité

##### La transmission du Procès Verbal

Elle doit s'effectuer le plus rapidement possible après la rédaction du rapport de constat des infractions de façon à éviter la prescription. Tout procès verbal est à adresser au **Procureur de la République** pour les poursuites pénales.

Mais le non-respect des mises en demeure du maire est par ailleurs puni de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe : **450 € pour chaque infraction** constatée (art 131-13 du Code des procédures civiles).

Pour prononcer ces sanctions financières, le procès-verbal d'infraction ainsi établi doit être transmis au **Tribunal de police**, à l'adresse suivante :

Commissariat de Police  
106 avenue de la République  
63100 Clermont-Ferrand

Le courrier de transmission proposé en annexe 10 dresse un historique des faits et demande l'application des pénalités prévues par la réglementation visée.

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 9

#### Étape 5 : Procès verbal - Modèle

Destinataire : Tribunal de police + Procureur de la République

Procès verbal dressé le *insérer date* à *insérer heure*.

À l'encontre de *insérer nom et prénom* né(e) le *insérer date de naissance complète* à *insérer commune et pays* de nationalité *insérer nationalité, propriétaire, exploitant, gérant, etc.* de l'immeuble, le commerce, etc. sis *insérer adresse complète*.

Sous le numéro : *insérer numéro*

Textes réglementaires :

Article L.1312-1 du CSP

Article 7 du Décret n° 2003-462 du 21 mai 2003

Nature des faits :

Non-respect (*du, des*) *article(s)* du Règlement Sanitaire Départemental du Puy-de-Dôme (contravention de 3<sup>e</sup> classe réprimée par l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003).

Code NATINF : 3671

L'an deux mille *insérer année en cours* le *insérer jour, mois* à *insérer heure*

Je soussigné, *insérer nom, fonction et non grade*, agent ou officier de police judiciaire (ou, dans les communes possédant un SCHS, fonctionnaires ou agents habilités et assermentés) en procédant à l'inspection de l'immeuble, etc. sis *insérer adresse complète*,

ai (ou avons) constaté *insérer date* les infractions suivantes :

- *insérer infraction 1* article *insérer numéro* du Règlement Sanitaire Départemental
- *insérer infraction 2* article *insérer numéro* du Règlement Sanitaire Départemental
- *insérer infraction 3* article *insérer numéro* du Règlement Sanitaire Départemental

Ces infractions ont fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure non respecté (*insérer références/date arrêté*).

Ces faits constituent *insérer nombre* d'infractions au RSD de 3<sup>e</sup> classe (**Code NATINF 3671**) qui sont passibles chacune d'une amende de 450 € (soit *insérer montant total* d'amende).

Le présent procès verbal est transmis à Madame, Monsieur, le Procureur de la République et au tribunal de police pour qu'ils prononcent les sanctions adaptées.

*Fonction de l'agent verbalisateur*  
*Insérer nom, prénom de l'agent verbalisateur*  
*Insérer signature de l'agent.*

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 10

#### Étape 5 : lettre de transmission du procès verbal

Destinataire : Tribunal de Police

Commissariat de Police  
106, avenue de la République  
63100 Clermont-Ferrand

*Insérer commune, insérer date*

**OBJET : Procès verbal d'infraction au du règlement sanitaire départemental.**

Madame, Monsieur le Commissaire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un procès verbal dressé à l'encontre de M. *insérer nom du propriétaire* demeurant *insérer adresse complète* pour infraction à certaines dispositions du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique, le fait de ne pas respecter les dispositions des arrêtés pris en application de ces articles est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe.

Ces *insérer nombre infractions* infractions au RSD (code NATINF 3671) sont passibles d'une amende de 450 € chacune, soit *insérer montant total*.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé de la suite réservée à cette affaire. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Commissaire, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Civ insérer nom*  
Maire de *insérer commune*

*Insérer signature*

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 11

#### Étape 5 : lettre d'information (sur la procédure pénale mise en œuvre)

Destinataire : auteur de la nuisance

Civilités + insérer nom

insérer adresse

insérer adresse

insérer adresse

Insérer commune, insérer date

Madame, Monsieur,

Par courrier recommandé du *insérer date*, vous avez été destinataire d'une mise en demeure vous demandant de procéder à *insérer liste des mesures prescrites*.

Le *insérer date*, il a été constaté que la situation n'a pas évolué.

Dans ces conditions, je vous informe qu'un procès verbal a été dressé à votre encontre pour infraction aux articles *insérer références réglementaires [voir procès verbal]* de l'arrêté préfectoral modifié *insérer références de l'arrêté* portant Règlement Sanitaire Départemental, pris en application du Code de la Santé Publique.

Ce procès verbal portant la référence *insérer référence* a été transmis le *insérer date* au Tribunal de Police ainsi qu'à M. le Procureur de la République pour qu'ils prononcent les sanctions adaptées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Civ insérer nom

Maire de *insérer commune*

*Insérer signature*

## Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

### ANNEXE 12

**Étape 5 : lettre d'information** (sur la procédure pénale mise en œuvre)

Destinataire : plaignant

Civilités + insérer nom  
insérer adresse  
insérer adresse  
insérer adresse

Insérer commune, insérer date

Madame, Monsieur,

Vous avez attiré notre attention au sujet de *insérer thème de la plainte*.

Malgré la mise en demeure adressée par arrêté à l'intéressé, il a été constaté que les nuisances persistaient.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous informer qu'un procès-verbal a été dressé à l'encontre de M. *insérer nom du propriétaire* pour infraction aux articles *insérer références réglementaires [voir procès verbal]* du Règlement Sanitaire Départemental du Puy-de-Dôme.

Ce procès-verbal a été transmis le *insérer date* au Tribunal de Police ainsi qu'à M. le Procureur de la République pour suites à donner.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Civ *insérer nom*  
Maire de *insérer commune*

*Insérer signature*

# Procédure à mettre en œuvre en cas d'infraction au RSD

## ANNEXE 13 – Grille d'analyse

### Adresse du bâtiment:

N° :  
 Voie :  
 Commune :  
 Localisation précise :  
 Ref. Cadastre :

### Éléments de description sommaires:

Affectation d'origine :  
 Nombre d'étages :  
 Nombre de logements :  
 Autres :  
 Date(s) de visite :  
 Organisme :  
 Auteur de la fiche :

### Commentaires divers:

## Fiche d'évaluation de l'état d'insalubrité d'un logement

Situation	Note donnée		Coefficient	Note maximale
	Présence	Absence		
Borne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Indicteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
État visible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Très visible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Absence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DANGER!	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Éléments influents	Note donnée		Coefficient	Note maximale
	Présence	Absence		
Éclairage naturel pièces principales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 8	0
Organisation intérieure du logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Surface habitable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Détection des pièces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 2	0
Baignoire sous plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Protection phonique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Isolation thermique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
État des surfaces - Facile d'entretien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Sous total: 0   0				
Installations de chauffage, sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Installation de serrures air comburant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Combustion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Évaluation globale du risque CO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 2	0
Toxiques: peintures au plomb, autres ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 2	0
Risque manifeste amiante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Prévention des chutes de personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 2	0
Sous total: 0   0				
Aération des pièces principales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 2	0
pièces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 2	0
Appréciation globale des manifestations d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 4	0
Sous total: 0   0				
Niveau d'alimentation en eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Niveau d'alimentation des eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Niveau électrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Niveau gaz	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Moyens de chauffage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Cuisine ou coin cuisine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Cabine(s) d'ascense	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Salle de bain ou salle d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x 1	0
Sous total: 0   0				

Évaluation des lieux - Propriété courante

État de l'usage des lieux - Mode d'occupation

Sur-occupation

TOTAL: 0 | 0

Coefficient d'insalubrité: **0,00**

Tous les indicateurs de danger (D) ont été notés insalubrité.

Observations détaillées:	Remédialité:		
	facile à réaliser	modérée	non réalisable
L1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>





